Lycée Paul Vincensini
☏ 04 95 54 53 11
🖷 04 95 54 53 95
Courriel :
intendance.cstp@ac-corse.fr

Adresse :
Rue de la 4ème DMM
20 600 BASTIA

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

Appel public à la concurrence

Cahier des clauses particulières

I. OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Marcoule du 22 au 25 mai 2023 pour 7 élèves et 1 accompagnatrice.

II. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Lycée Paul Vincensini
Rue 4ème D.M.M.
20600 BASTIA
Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-Martin MONDOLONI

Contact administratif : Monsieur Frédéric MARCHIANI, 04.95.54.53.11
Contact pédagogique : Madame Corinne AVENOSO, 06.64.31.42.26

III. PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.
Il s'agit d'un marché de fournitures et de services et il n'est pas alloti.

IV. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

L'offre doit être rédigée sous forme de devis et en langue française.
Les prix sont établis en euro et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférents aux prestations. Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le

titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.
Les prix proposés sont fermes et définitifs, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

La présentation de l'offre doit inclure :

1/ Un devis faisant apparaître le coût global du séjour comprenant :

- Le trajet aller-retour en avion Bastia/Marseille
Départ de Bastia le 22/05/23 à 15h25 et retour le 25/05/23 à 17h05
- Le transfert aller-retour en bus entre l'aéroport de Marignane et la gare Saint-Charles
- Le trajet aller-retour en train Marseille/Avignon
- Une assurance annulation individuelle pour chaque participant (rapatriement sanitaire inclus)

2/ La copie de l'assurance responsabilité civile de l'organisme

V. DELAI ET MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

La transmission des offres se fera obligatoirement par voie dématérialisée via la plateforme de publication de l'AJI. Les offres devront être adressées au plus tard le jeudi 16 mars 2023 à 12h00.

VI. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres s'étend sur l'année scolaire 2022/2023.

VII. REGLEMENT

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après facturation et service fait. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70% maximum du montant total du marché.
L'envoi des factures sera dématérialisé via le portail dédié à la facturation électronique Chorus Pro.

Le SIRET de l'établissement est le suivant : 19202583100012.
Pour toute demande concernant la facturation l'adresse mail est ce.i7200583w@ac-corse.fr.

VIII. EXAMEN ET CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Dans un premier temps la recevabilité des offres sera examinée.
Dans un second temps l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés suivants :

1- Prix et conditions financières : 70%
2- Qualité des services et prestations : 30%

Le classement des offres s'effectue en additionnant les notes obtenues pour chaque critère.
En cas de besoin, une négociation pourra intervenir avec les candidats.